



Syndicat National des Médecins Vasculaires

Paris, le 09 Mai 2019

LE PETIT MOT DU SYNDICAT N°80

CODES, ACTES ET COTATIONS NOUVELLES POUR LES MEDECINS VASCULAIRES QUI ONT OBTENU LEUR QUALIFICATION

1) RAPPEL : MEDECIN VASCULAIRE NON SPECIALISTE :

Code 01 inchangé sur les feuilles de maladie.

SECTEUR 1 ET SECTEUR 2 OPTAM :

- G = 25 €,
- G + MCG (Majoration de Coordination Généraliste) = 25 € + 5 € = 30 € (en parcours de soins),
- G + MCU = 25 + 15 = 40 € (Majoration Correspondant d'Urgence) pouvant ponctuellement être associée au G (et uniquement au G) si le médecin accueille le patient dans les 48 heures de la demande du médecin traitant (cette majoration ne peut pas être appliquée avec un acte technique CCAM).

SECTEUR 2 NON OPTAM :

- C = 21 € + éventuel dépassement (le C est remboursé sur la base de 21 €),
Les majorations MCG et MCU ne sont pas possibles (sauf patient en CMU ou ACS).

2) MEDECIN QUALIFIE EN MEDECINE VASCULAIRE, DONC SPECIALISTE :

Code 84 figurant sur les feuilles de maladie.

SECTEUR 1 ET SECTEUR 2 OPTAM :

- CS + MPC (Majoration forfaitaire transitoire cotée MPC) = 23 + 2 = 25 €,
- CS + MPC + MCS (Majoration de Coordination Spécialiste) = 23 + 2 + 5 = 30 € (en parcours de soins),
- CS + MPC + MCU = 23 + 2 + 15 = 40 € (Majoration Correspondant d'Urgence) pouvant ponctuellement être associée au CS si le médecin accueille le patient dans les 48 heures de la demande du médecin traitant (cette majoration ne peut pas être appliquée à un acte technique CCAM).
- APC = 50 € (Avis Ponctuel de Consultant) qui remplace le Cx2

Mais 2 obligations :

- ✓ Renvoi de l'information au médecin traitant prescripteur,
- ✓ Le patient ne doit pas avoir été vu pour la même pathologie dans les 4 mois précédents.

- APC peut être associé à MCU (patient vu dans les 48 heures à la demande du médecin traitant pour un avis ponctuel urgent et non un acte CCAM) : APC + MCU = 50 + 15 = 65 €.



Syndicat National des Médecins Vasculaires

- **PTG = 16 €** (Majoration pour Thrombophilie Grave cotée **MCX**), seulement pour la consultation du résultat du bilan positif d'une thrombophilie (ne peut être associée qu'à la consultation).

CS + MPC + MCS + MCX = 23 + 2 + 5 + 16 = 46 €

ou **APC + MCX = 50 + 16 = 66 €**

SECTEUR 2 NON OPTAM :

- **CS + MPC** (les honoraires de la CS sont libres mais remboursés sur la base de 21 + 2 = 23 €

- **CS + MPC + MCS = 23 + 2 + 5 = 30 €** seulement si application du tarif opposable sur la CS.

- **CS + MPC + MCU = 23 + 2 + 15 = 40 €** seulement si application du tarif opposable sur la CS.

(en cas de dépassement la **MCS** et la **MCU** ne sont pas associables à la CS)

- **APC** est utilisable et compatible avec un dépassement (soit 50 € + dépassement).

- **PTG** (cotée **MCX**) est associable à la **CS** et compatible avec un dépassement.

3) MODIFICATEURS D'URGENCE :

- **Code P : Nuit de 20 H à 0H (MG non spé seulement) = 35 €**

- **Code S : Nuit de 0H à 8 H (MG non spé seulement) = 40 €**

- **Code U : Nuit de 20H à 8 H (spés seulement) = 25,15 €**

- **Code F : Dimanche et jours fériés (tous) = 19,06 €**

A noter que le code **modificateur U** pour les médecins spécialistes remplace le **P** et le **S** (qui ne s'appliquent qu'aux médecins vasculaires non spécialistes).

Les modificateurs U et P concernent la réalisation d'un acte urgent **le soir après 20 heures, non prévu 8 heures auparavant.**

Ils peuvent s'appliquer à tous, quel que soit l'acte du moment qu'il est pratiqué après 20 H et qu'il n'était pas prévu avant 12 H.

Exemple :

EDVMI pour recherche de TVP = **EJQM003 + U = 75,60 + 25,15 = 100,75 € (spés)**

Ou **EJQMO03 + P = 75,60 + 35 = 110,60 € (non spés)**

Le Bureau du SNMV

CUTERA®

kreussler
100 Jahre

LEO
GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ

— we help people achieve healthy skin
LEO

fo Medica

THUASNE
SINCE 1847

Secrétariat administratif : Mme Christine LE PAHUN GLAS - 79 Rue de Tocqueville 75017 PARIS

☎ : 01.44.29.01.24 - ☎ : 01.40.54.00.66 - Courriel : secretariat@snmv.fr - Site : www.snmv.fr